



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mme Rolande Bruère, Martine Delhotal, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié, Fabienne Valentin.

M.Dominique Dutoit, Vincent Herry, Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, Jean-François Prioux, Martial Vié

Absentes excusées : Mmes Lucile Grondard (pouvoir à Martine Delhotal), Pascale Peterlongo (pouvoir à Daniel Pescheux).

Secrétaire : Mme Fabienne Valentin.

Ouverture de la séance à 20 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2014,
- Délégation au Maire pour l'achat des terrains pour la station d'épuration,
- Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire de M. Serge Dassault pour compléter le financement de l'aménagement du cimetière,
- Révision des tarifs du périscolaire,
- Organisation du mercredi scolaire (garderie, cantine),
- Mise en place d'un service de car pour emmener les enfants au centre de loisirs,
- Motion de soutien à l'action de l'AMF sur la baisse massive des dotations de l'Etat,
- Renouvellement de la convention concernant l'assistance technique départementale pour l'assainissement collectif,
- Adoption d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Ile de France).

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2014 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2014. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire
Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09
E-mail : mairie.mondeville@wanadoo.fr Site Internet : www.mondeville91.fr

2. Délégation au Maire pour l'achat des terrains pour la future station d'épuration :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 8 janvier 2014 l'Office Notarial J.C Gilles et B. Rouche de Mennecey avait été mandatée pour effectuer les démarches pour l'acquisition des différentes parcelles nécessaires à l'implantation de la station d'épuration pour l'assainissement collectif du centre bourg.

Le coût élevé des frais de Notaire, par rapport au coût d'achat des parcelles, nous a incités à trouver une autre solution.

Après renseignements pris auprès du service de publicité foncière à Etampes (Hypothèques), il s'avère qu'une procédure permet, au Maire d'une commune, de pouvoir acquérir du foncier par le biais d'un formulaire de publication avec un coût minime d'enregistrement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler le mandatement auprès de l'Office Notarial J.C Gilles et B. Rouche de Mennecey et de lui donner tout pouvoir afin de signer les différents éléments concernant cette procédure d'achat par publication.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire de M. Serge Dassault pour compléter le financement de l'aménagement du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement du cimetière a un coût prévu de 48.913,48 €, financé à l'origine à 30 % par le contrat de territoire et initialement à 50 % par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Du fait que l'Etat ne nous a octroyé la DETR 2013 qu'à hauteur de 20 %, il nous manque actuellement 30 %, soit 14.674,04 € pour atteindre le plafond de subvention de 80 %.

Pour compléter une partie du financement, M. Serge Dassault, Sénateur de l'Essonne, nous propose de bénéficier de 5.000 € au titre de la réserve parlementaire.

De ce fait, Monsieur le Maire propose d'inclure la proposition de M. le Sénateur dans le plan de financement de l'aménagement du cimetière, soit pour un montant de travaux de 48.913,48 € HT.

- 14.674,04 € au titre du contrat de territoire (30 %)
- 9.734,81 € au titre de la DETR 2013 (20 %)
- 5.000,00 € au titre de la réserve parlementaire (10,2 %)

Soit 29.408,85 € de subventions (60,2 %) avec une part communale de 19.504,63 €, plus 9.782,69 € de TVA.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Révision des tarifs périscolaires :

Suite à l'obligation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015, les nouveaux horaires retenus pour l'école de Mondeville sont : 8 h 30/11 h 30 13 h 30/15 h 45 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et 8 h 30/11 h 30 les mercredis.

Monsieur le Maire confirme qu'à partir de 15 h 45, les enfants, dont les parents ne pourront pas les récupérer à cette heure de sortie, seront accueillis en garderie sans activité particulière.

Du fait du surcoût que cela va occasionner aux parents, Monsieur le Maire propose de modifier le système de règlement du temps de garderie en passant au paiement à la demi-heure et non plus à l'heure comme cela s'est fait jusqu'à présent.

Monsieur le Maire propose également que les trois premiers quart d'heure soient facturés au prix de la demi-heure du fait qu'il n'y aura pas de goûter jusqu'à 16 h 30.

Les tarifs appliqués seront ceux de 2014 divisés par deux et selon le quotient familial établi pour l'année 2014.

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Organisation du mercredi scolaire :

Suite au sondage effectué auprès des familles sur l'organisation du mercredi scolaire, il apparait que 13 familles sont intéressées par la mise en place d'un service cantine, soit 21 enfants (dont 5 pas régulièrement).

Ajouter à cela 8 enfants (5 familles) si le transport vers le centre de loisirs n'était pas possible. Devant cette demande, Monsieur le Maire propose et cela pour une période de 4 mois, d'ouvrir le service cantine le mercredi midi avec récupération des enfants à 13 h 00.

Monsieur le Maire propose également d'ouvrir la garderie de 7 h 30 à 8 h 20 comme les autres jours de la semaine.

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE
(1 abstention)

6. Mise en place d'un service de car pour emmener les enfants au centre de loisirs le mercredi à 11 h 30 :

Le sondage, effectué auprès des familles, a montré que 13 familles (18 enfants) seraient intéressées pour la mise en place d'un système de navette entre la Mairie de Mondéville et le Centre de Loisirs de Boutigny.

Le coût de cette navette serait de 102 € par mercredi scolaire. Les enfants seraient pris en charge à 11 h 30 à la sortie de l'école et acheminés au centre de loisirs de Boutigny pour le repas et l'après-midi. A la charge des parents de récupérer leur enfant le soir à Boutigny.

Monsieur le Maire propose de mettre en place ce système de navette pour une participation financière des parents à hauteur de 5 € par enfant par mercredi scolaire.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Motion de soutien à l'action de l'AMF sur la baisse massive des dotations de l'Etat :

Monsieur le Maire propose de lire la motion de soutien à l'action de l'association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire soumet au vote l'adoption de cette motion.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. *Renouvellement de la convention concernant l'assistance technique départementale pour l'assainissement collectif :*

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Mondeville a signé une convention avec le Conseil Général le 7 juillet 2010 pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et cela pour une durée de 4 ans.

Cette convention arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour la mission d'assistance dite SATESE (service d'assistance technique des exploitants des stations d'épuration).

Monsieur le Maire rappelle que cette assistance technique est soumise à une rémunération de 0,20 € par habitant et par an (population calculée selon les derniers chiffres officiels de l'INSEE).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention et de l'autoriser à signer ladite convention.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. *Adoption d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER :*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est très difficile de maîtriser les ventes dans les espaces agricoles et naturelles du fait qu'il n'y a pas de droit de préemption qui pourrait éviter le détournement de parcelles de zones agricoles et naturelles de leur vocation initiale.

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier d'Etablissement Rural de l'Ile de France) propose la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation foncière sur les espaces naturels et agricoles.

Titulaire d'un droit de préemption dans les zones à vocation agricole et naturelle des Communes, la SAFER est renseignée sur tous les projets de vente de biens situés dans les zones A et N des PLU (NC et ND des POS).

Les informations transmises systématiquement par les Notaires permettent d'anticiper sur l'usage du futur bien et d'intervenir par préemption si nécessaire.

Les biens acquis par la SAFER sont rétrocédés en priorité à des agriculteurs ou des collectivités pour une durée minimum de 20 ans de maintien d'activités.

Afin de concrétiser ce système de surveillance et d'intervention foncière, la SAFER propose à la commune de Mondeville une convention définissant son champ d'activités sur le territoire communal.

Le forfait annuel à la charge de la commune est de 660 € HT.

Après cette présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de cette convention et de l'autoriser à signer ladite convention.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La séance est levée 20 H 35

Le Maire,
J.P DELHOTAL